



## ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

### La Réunion

La myriophylle du Brésil est encore peu présente sur l'île, on la trouve principalement dans le nord, vers Saint-André.

### Et dans le Monde ?

Cependant, étant une plante invasive, on la retrouve aujourd'hui partout dans le monde, et plus spécialement dans les pays à climat relativement tempéré[5] bien qu'elle soit tout à fait capable de coloniser les pays aux hivers rudes grâce à son incroyable capacité d'adaptation. Elle figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne adoptée le 13 juillet 2016 par la Commission européenne

## IMPACTS

Elle empêche l'oxygène de l'air de se diffuser et les rayons du Soleil d'atteindre la profondeur de l'eau, cette plante invasive altère sérieusement les propriétés physiques et chimiques des lacs et des courants. Elle empêche alors, par exemple, les algues de se développer et l'algue, étant la nourriture de base des organismes vivant dans les étendues d'eau, elle altère l'écosystème. De plus, le caractère invasif du Myriophylle aquatique a comme conséquence de réduire, voire d'éliminer les espèces végétales indigènes du site infesté.

## USAGES



Myriophyllum aquaticum est utilisé pour l'ornement et en phytoremédiation, au Mexique. Le Myriophylle a été choisi pour ce genre d'étude, car il a l'avantage d'être très abondant dans ce pays et est donc très facile à se procurer.

## RÉGLEMENTATION / PROGRAMME DE LUTTE

Cette espèce fait partie de la liste des plantes exotiques potentiellement envahissantes à La Réunion définie par le CBN-CPIE Mascarin.

Depuis le 11 avril 2019, cette espèce est interdite d'introduction sur le territoire de La Réunion, y compris en transit sous surveillance douanière, d'introduction dans le milieu naturel, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat de spécimens vivants selon l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.

- Les herbicides sont efficaces contre cette plante. Cependant, la cuticule cireuse du Myriophylle aquatique est tellement épaisse qu'elle impose à l'homme d'utiliser des agents de surface. Le poids de la pulvérisation de ces derniers provoque l'inondation de la plante et l'herbicide s'échappe alors dans l'eau, provoquant ainsi une source de pollution non négligeable.
- La lutte mécanique contre le Myriophylle aquatique consisterait à les couper, les récolter ou encore à les arracher en utilisant un motoculteur aquatique. Si l'idée est bonne, cette lutte mécanique ne s'avère pas efficace car couper les plantes stimulent leur croissance et leur développement. De plus, les opérations d'arrachage mécanique coûtent assez cher.
- Il existe également un contrôle fongique de la plante. Le champignon *Pythium carolinianum*, par exemple, serait un potentiel bon agent de contrôle biologique. En effet, les plantes dans lesquelles ont été introduites expérimentalement ce champignon ont montré, par la suite, une croissance beaucoup moins rapide que les plantes témoins.